

Limitation de la durée d'octroi des allocations de chômage à deux ans :

***contexte bruxellois et devenir possible des
exclus du chômage***

Marion Englert

marion.englert@vivalis.brussels



Plan de la présentation

1) Contexte sociodémographique et sanitaire bruxellois

- Population
- Pauvreté
- Difficultés d'accès à l'emploi
- Problèmes de logement (coût, conditions)
- Impact de la situation sociale sur la santé

2) Réforme du chômage

- Rappel réforme
- Nombre d'exclusions prévues
- Profil des exclus
- Statut socioéconomique possible après l'exclusion

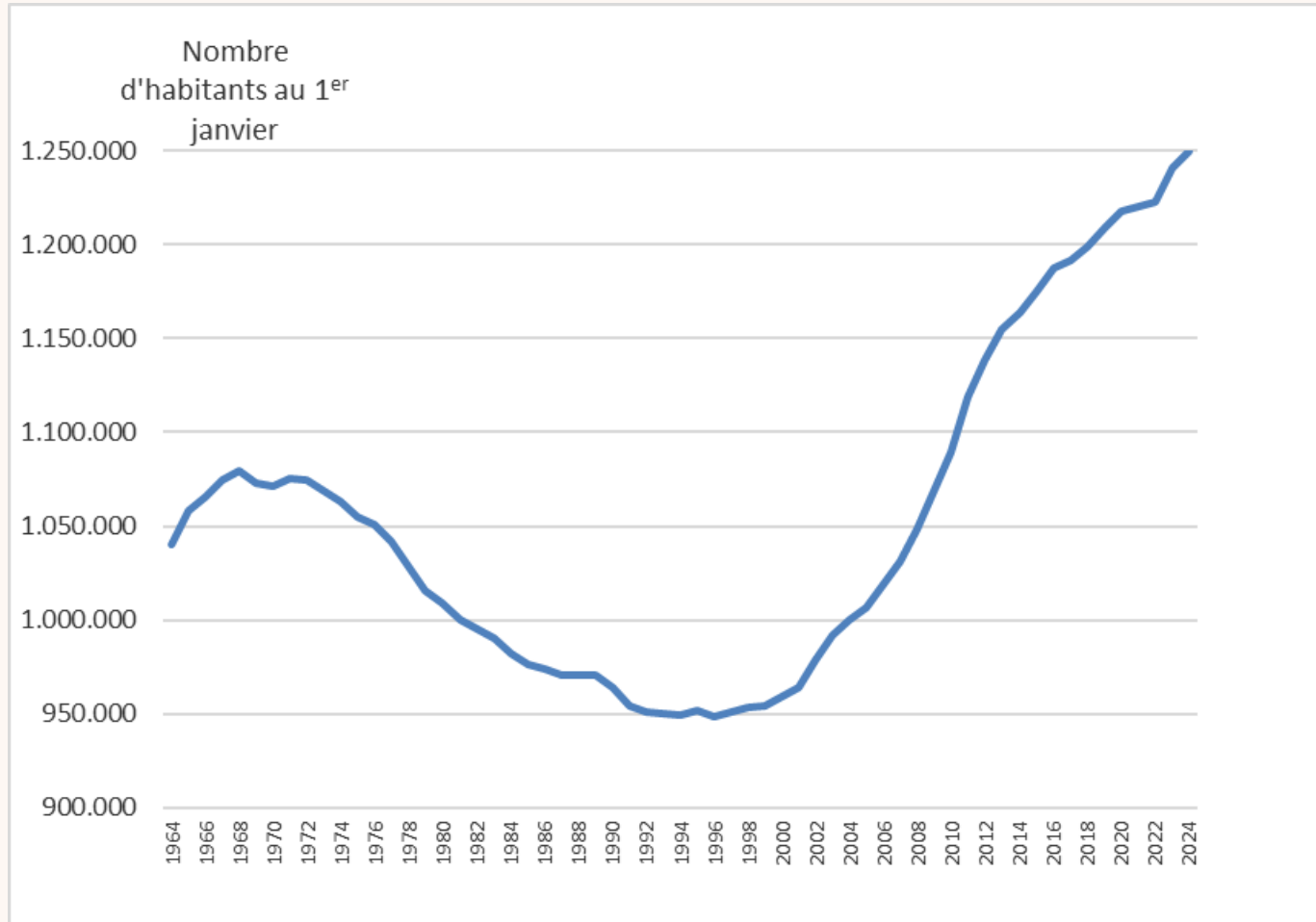


Contexte socio-démographique et sanitaire bruxellois



Une population en croissance, jeune et internationale

Evolution de la population officielle en Région bruxelloise



Source: Statbel

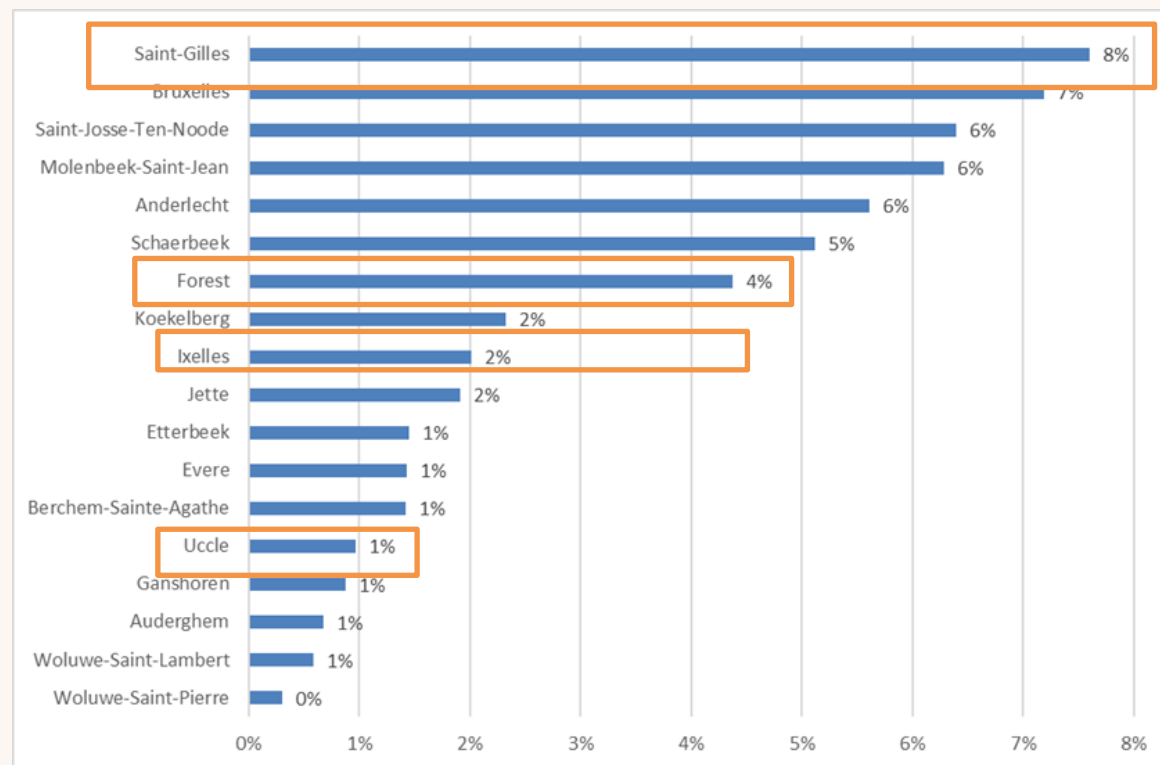
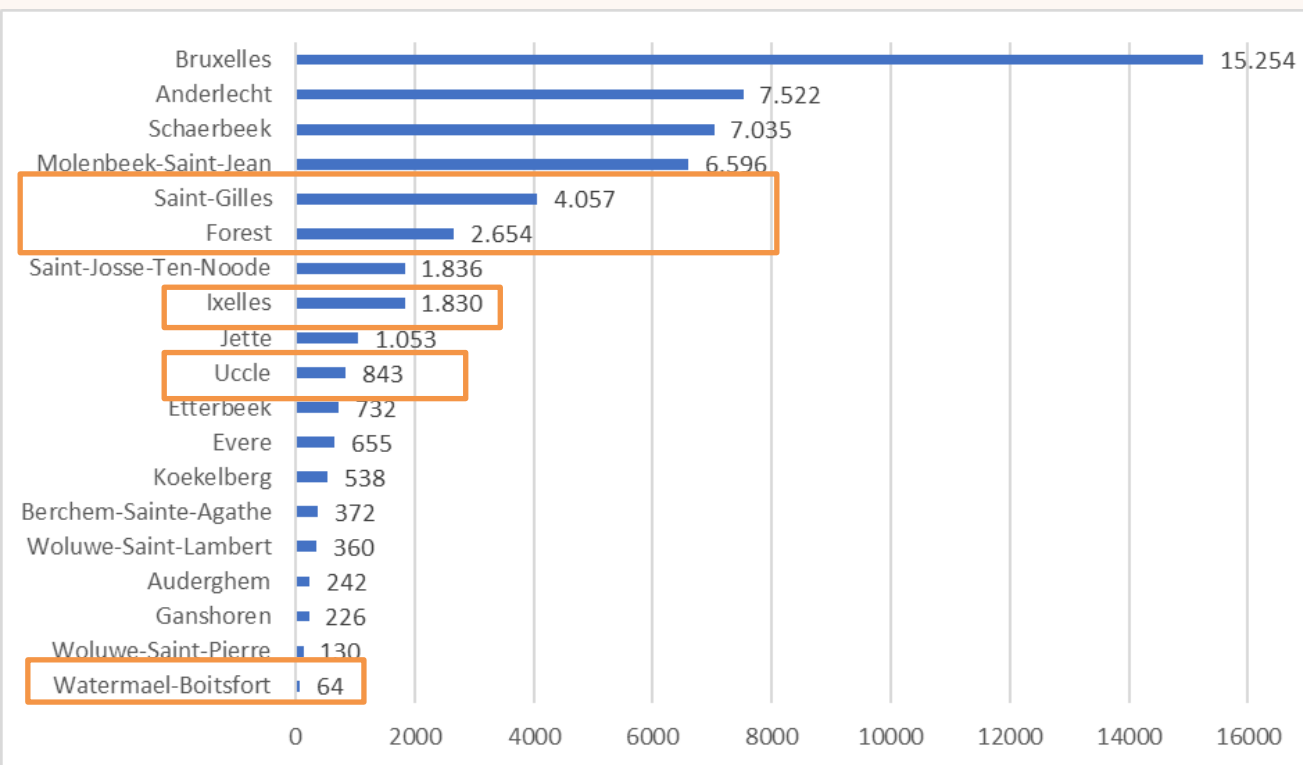
- Croissance importante de la population bruxelloise depuis plus de 25 ans
- Mouvements migratoires importants
- 37% de la population officielle non-belge, 78% avec une nationalité ou une origine non belge
⇒ international, multiculturel, usage des langues
- Population jeune, mais tendance au vieillissement amorcée



Nombreuses personnes absentes de la population officielle

- Etudiants, SDF sans adresse, touristes, diplomates... et personnes sans-papiers!
- Sur base du nombre d'aides médicales urgentes (AMU) et de l'estimation de 50.000 sans-papiers dans l'ensemble de la région, on peut estimer le nombre de sans-papiers par commune

Estimation du nombre de personnes sans-papiers et de leur pourcentage dans la population par commune bruxelloise, 2023





Des changements importants de composition de la population

- Population « changeante »:

⇒ À l'échelle de la Région bruxelloise en 2024, la part de "nouveaux habitants" (naissances, immigrés internationaux et internes) qui n'étaient pas présents 10 ans auparavant est de 40 %, et elle est de 63% par rapport à il y a 20 ans

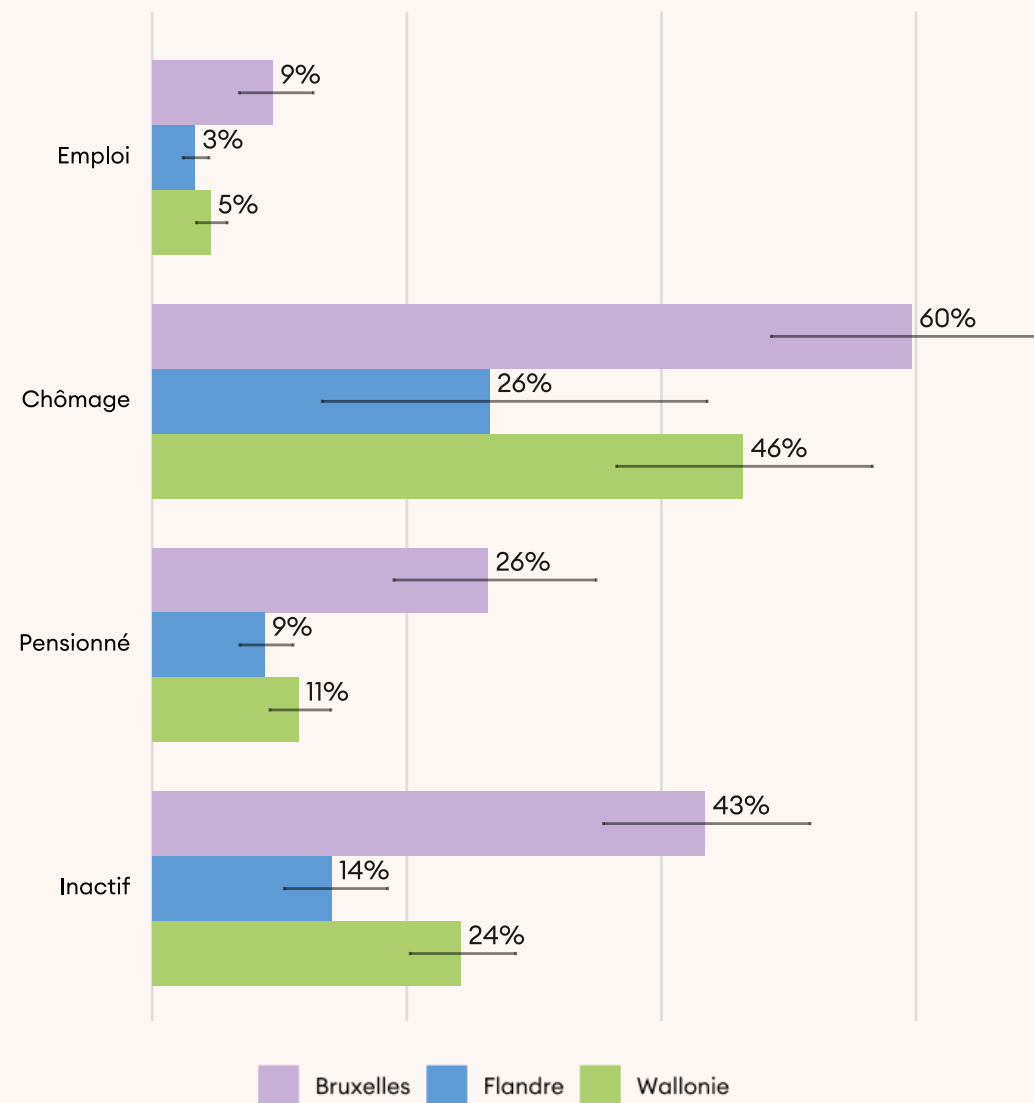
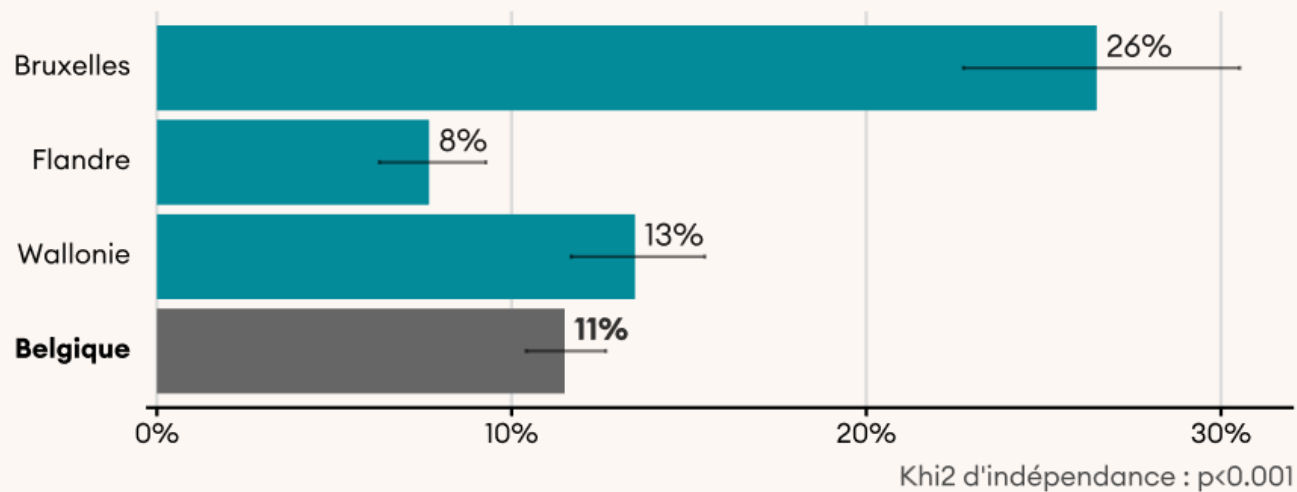
⇒ À l'échelle des communes, encore plus de changements

	Part des nouveaux habitants par rapport à 2004	Part de nouveaux habitants par rapport à 2014
Koekelberg	84%	62%
Ixelles	82%	66%
Etterbeek	82%	65%
Saint-Gilles	80%	62%
Bruxelles	80%	60%
Evere	79%	59%
Ganshoren	79%	56%
Woluwe Saint-Lambert	79%	60%
Berchem-Sainte-Agathe	78%	56%
Forest	78%	57%
Jette	78%	56%
Saint-Josse-ten-Noode	78%	59%
Anderlecht	76%	53%
Auderghem	76%	57%
Woluwe Saint-Pierre	76%	56%
Molenbeek-Saint-Jean	75%	52%
Schaerbeek	75%	53%
Uccle	74%	54%
Watermael-Boitsfort	70%	51%



Plus d'un quart des Bruxellois en pauvreté, et 60% parmi les chômeurs

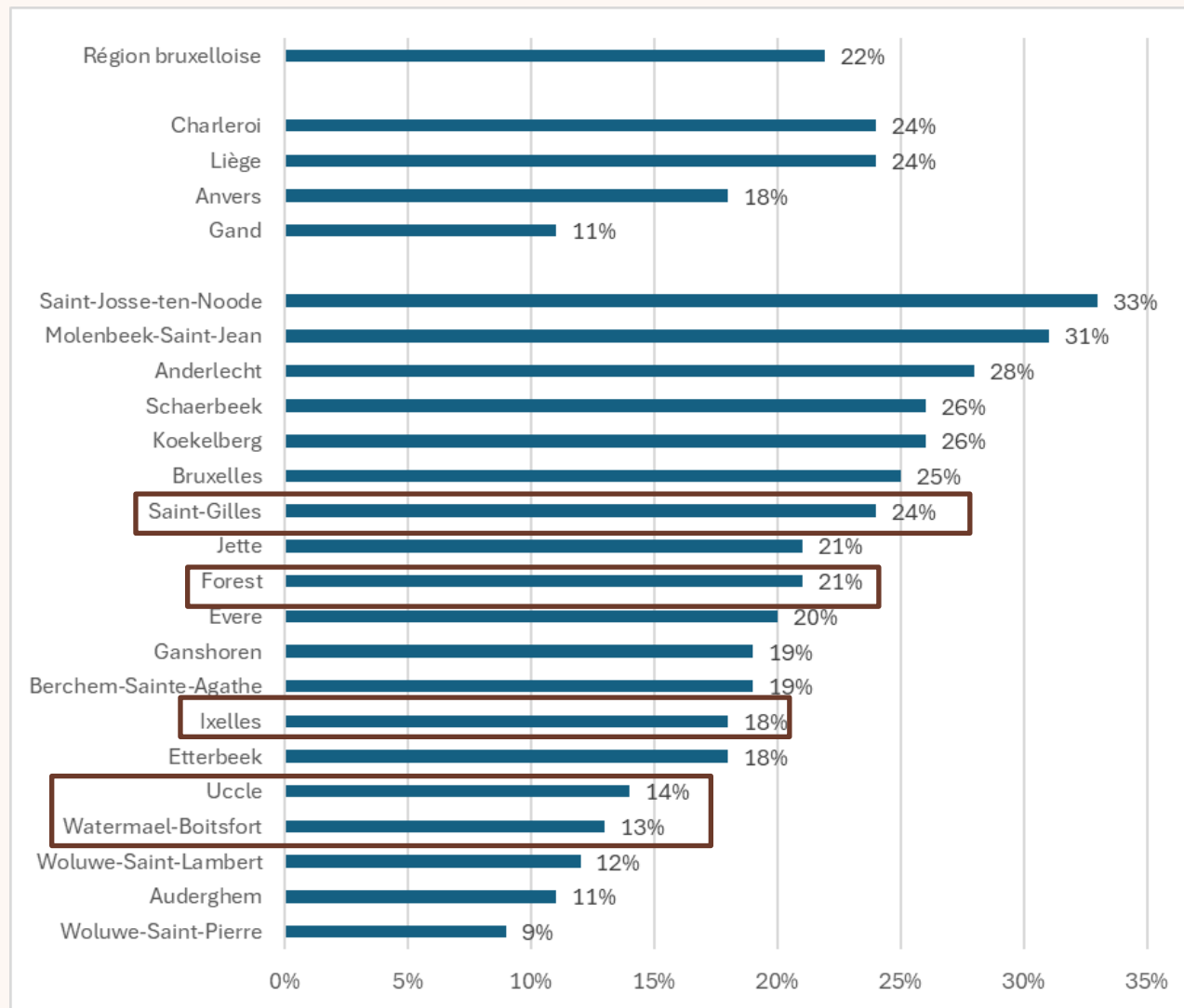
Taux de risque de pauvreté, 2024





Une pauvreté très inégalement répartie selon les communes

Taux de pauvreté (données administratives) dans les grandes villes belges et les communes bruxelloise, 2023

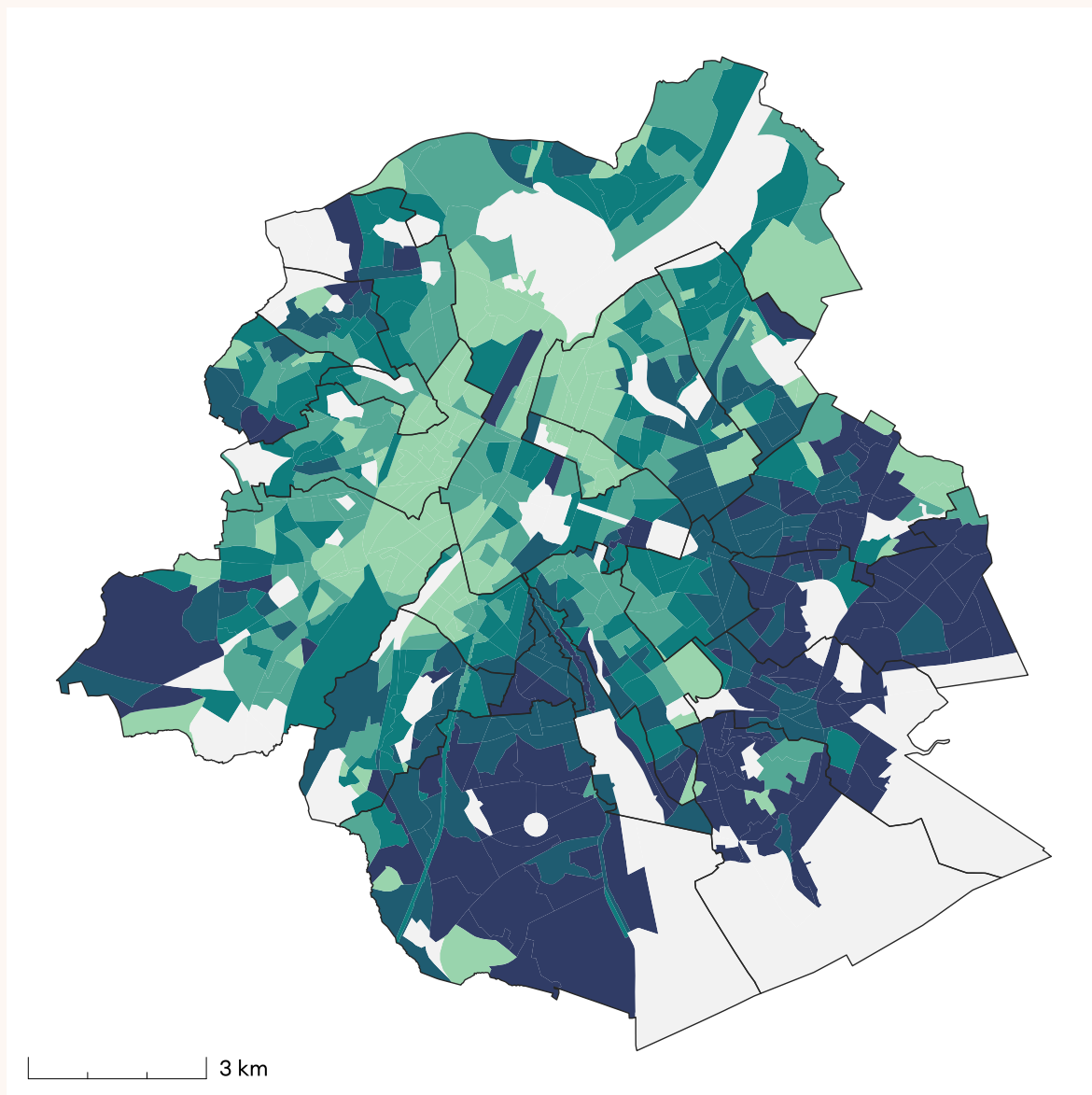


Source: Statbel, données administratives. Remarque: le taux de pauvreté officiel est basé sur l'enquête SILC et est plus élevé: 26 % en Région bruxelloise. Mais il n'est pas disponible à l'échelle des communes



La géographie sociale de Bruxelles: fortes inégalités socio-spatiales

Revenu
équivalent
médian (en €),
2022



**Revenu équivalent médian
des habitants après impôts
(arrondi à la centaine)
- 2022 (année de revenus)**

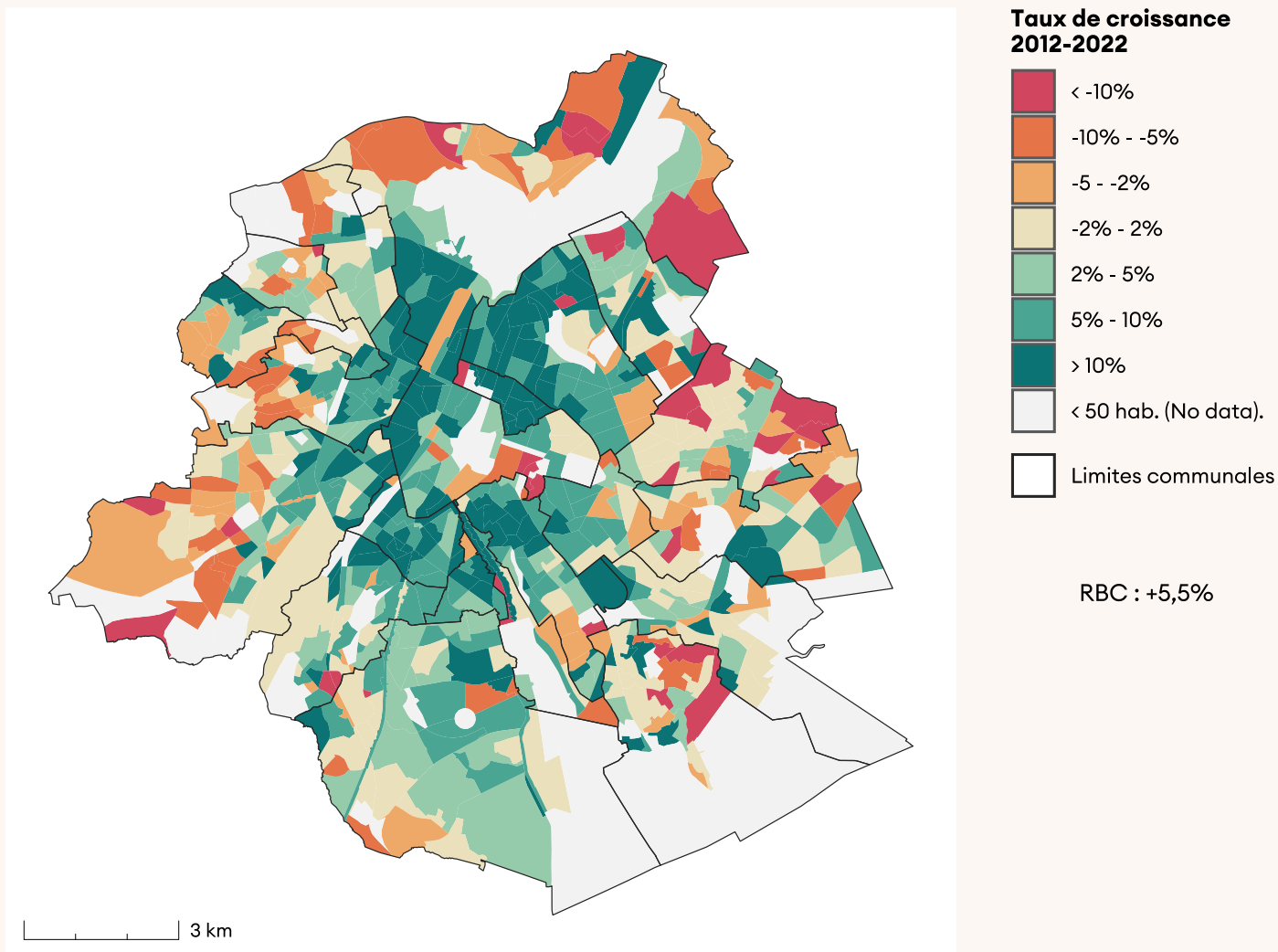


RBC : 17.924 €



Des dynamiques de gentrification dans de nombreux quartiers

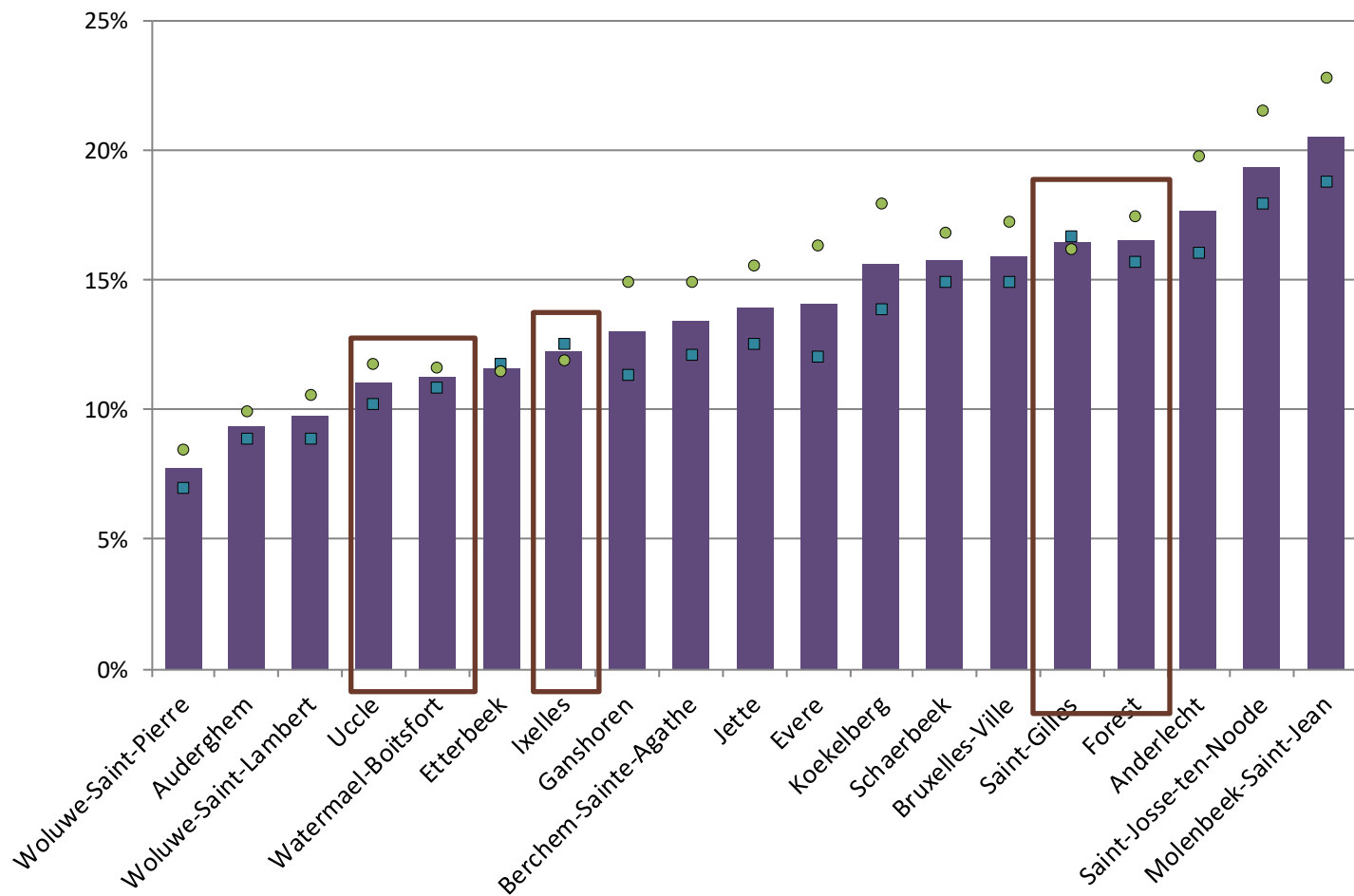
Évolution du revenu équivalent médian après impôt par habitant par secteur statistique, Région de Bruxelles-Capitale, en %, revenus 2012-2022





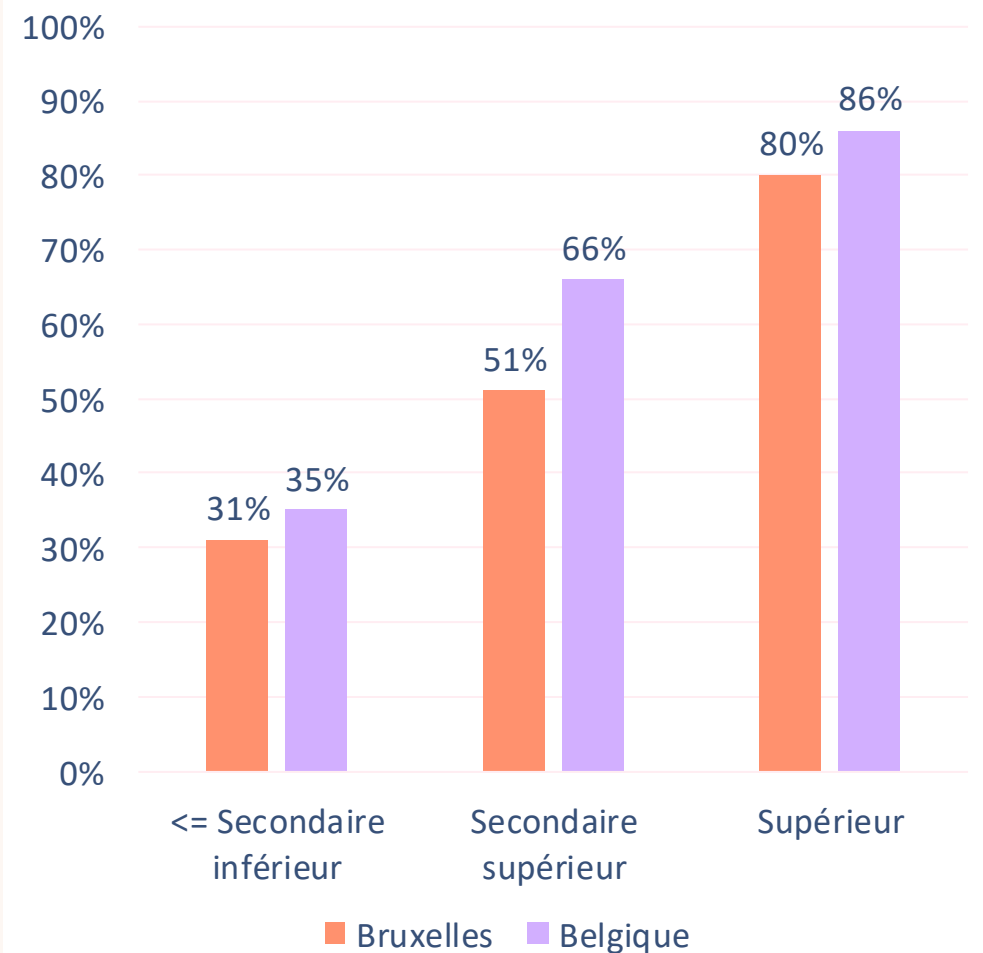
Accès à l'emploi difficile pour de nombreux Bruxellois

Taux de chômage, 2024



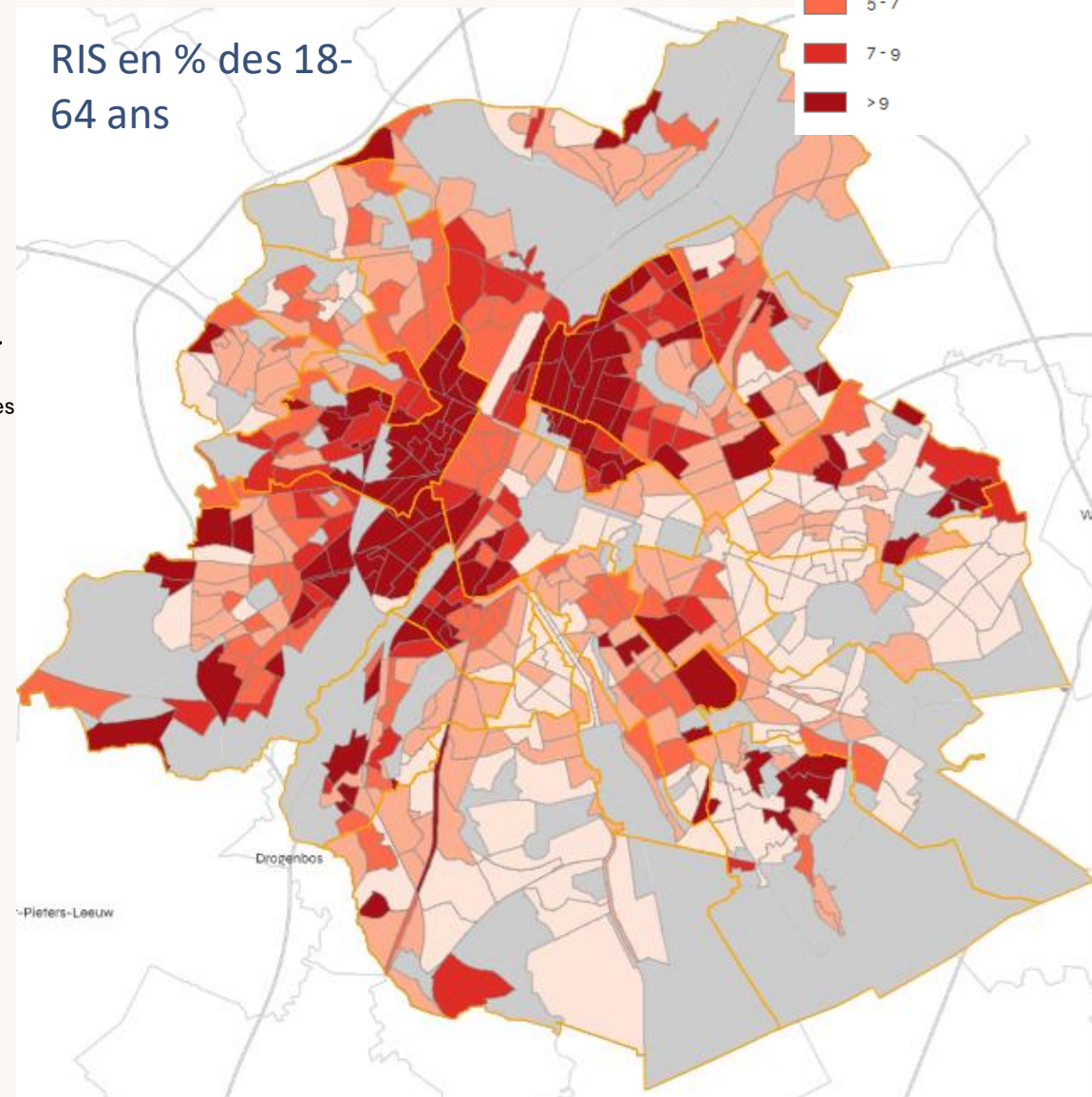
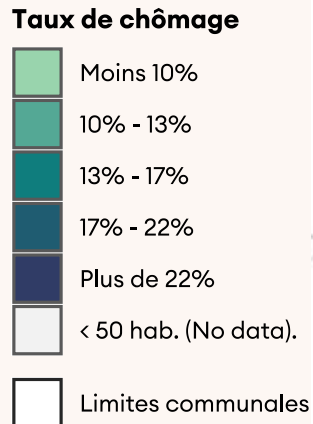
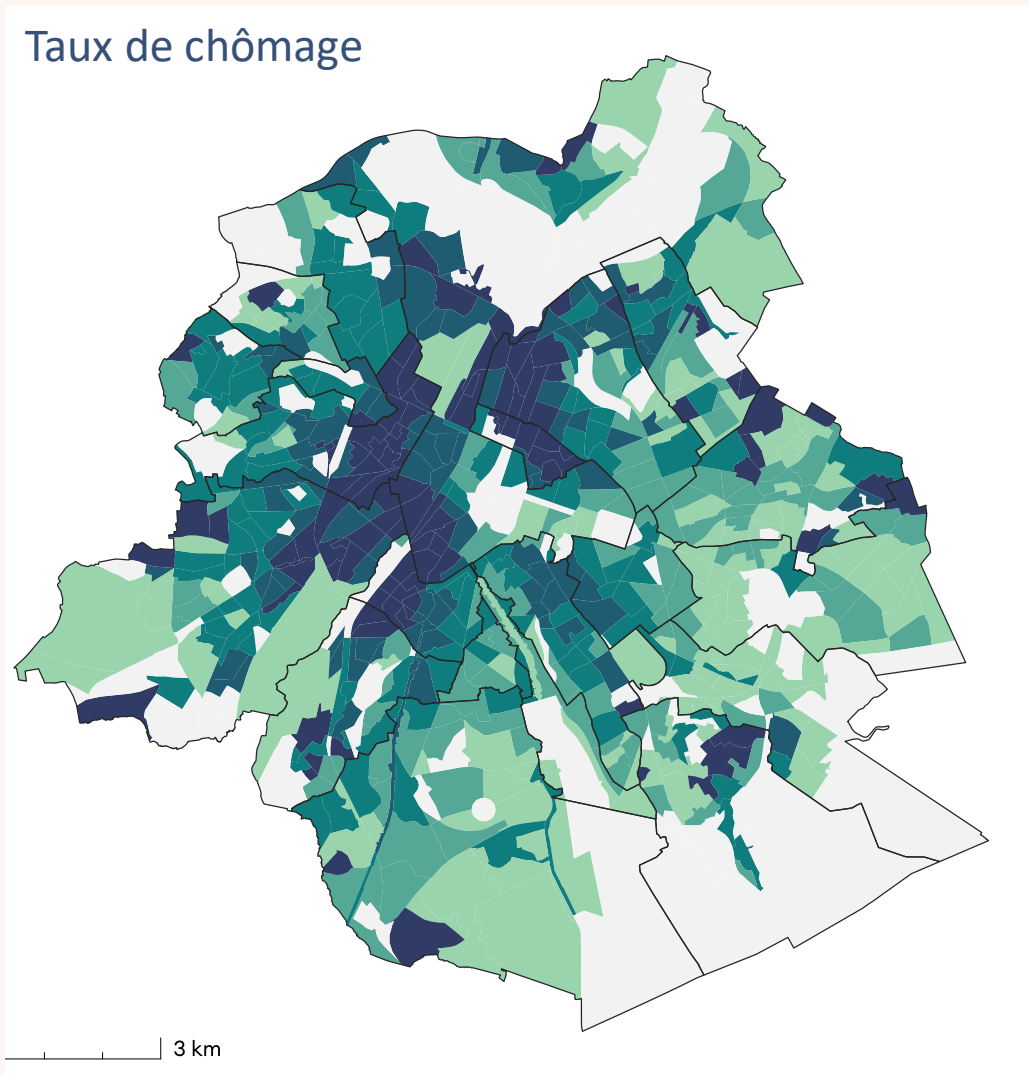
Source: Actiris, view.brussels

Taux d'emploi par niveau de diplôme en RB, 2024



Source: Enquête sur les forces de travail

D'importantes « poches » de chômage et de RIS y compris dans les communes du sud (logements sociaux)





Des proportions élevées de (E)RIS parmi les 18-64 ans (janvier 2025)

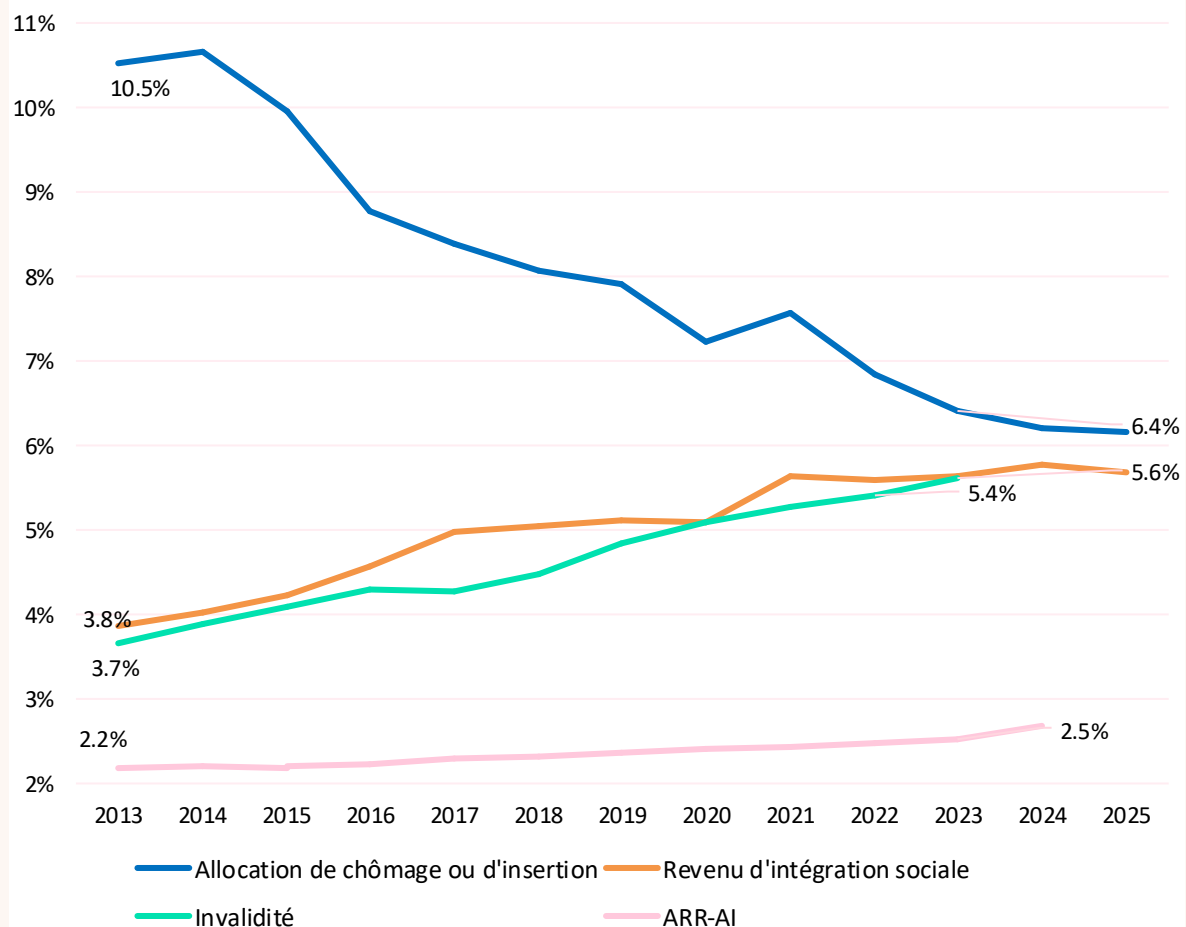




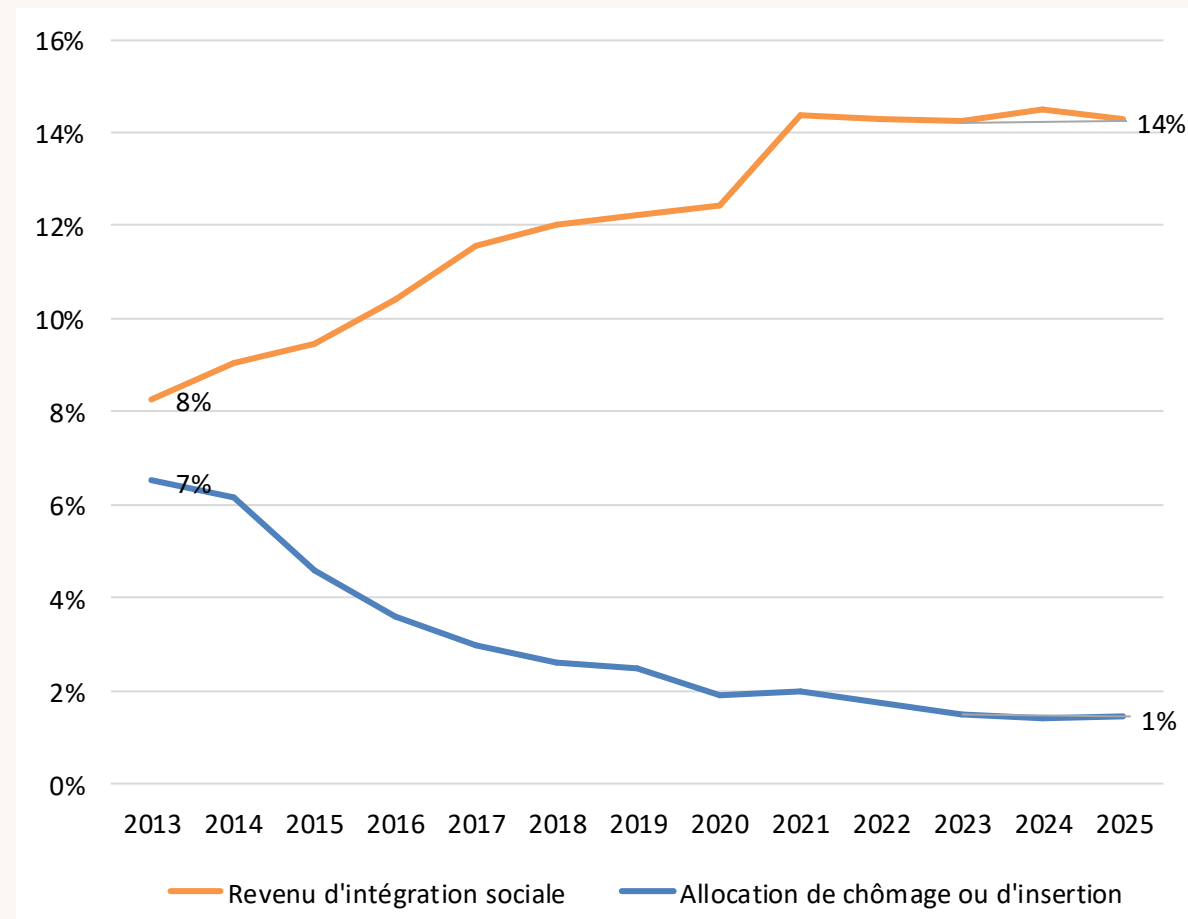
Du chômage vers les CPAS, une tendance déjà à l'œuvre...

- Evolution de la nature des revenus des personnes sans emploi: de moins en moins d'ayant droit aux allocations de chômage et de plus en plus de personnes avec un RIS en Région bruxelloise

Pourcentage de bénéficiaires de différentes allocations parmi les **18-64 ans**, Région bruxelloise



Pourcentage de bénéficiaire du chômage et du RIS parmi les **18-24 ans**, Région bruxelloise

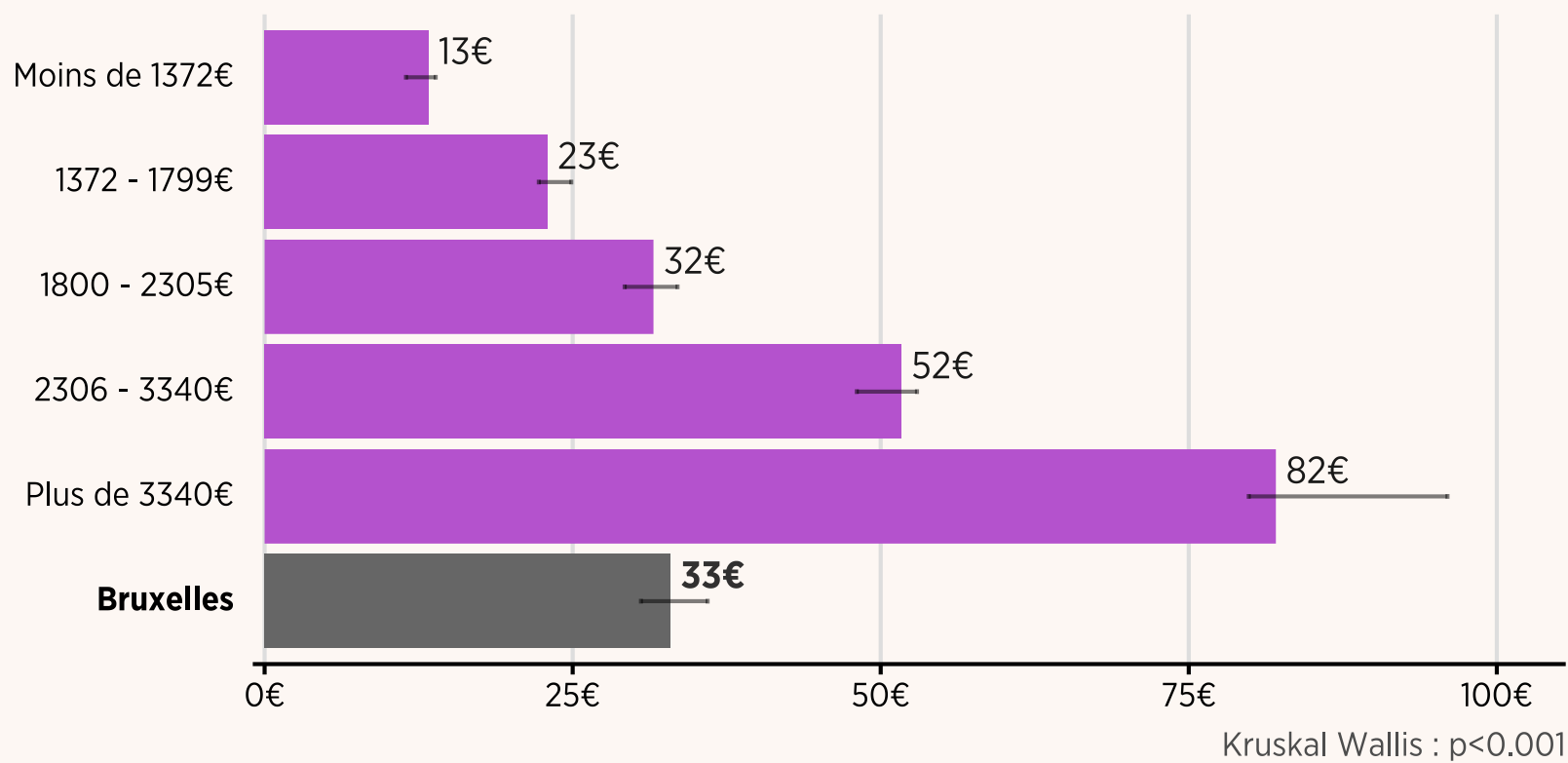


Source: SPP Intégration sociale, views.brussels, INAMI, IBSA-SPF Sécurité sociale, calculs OBSS



Loyers élevés et revenus bas: des situations souvent intenable

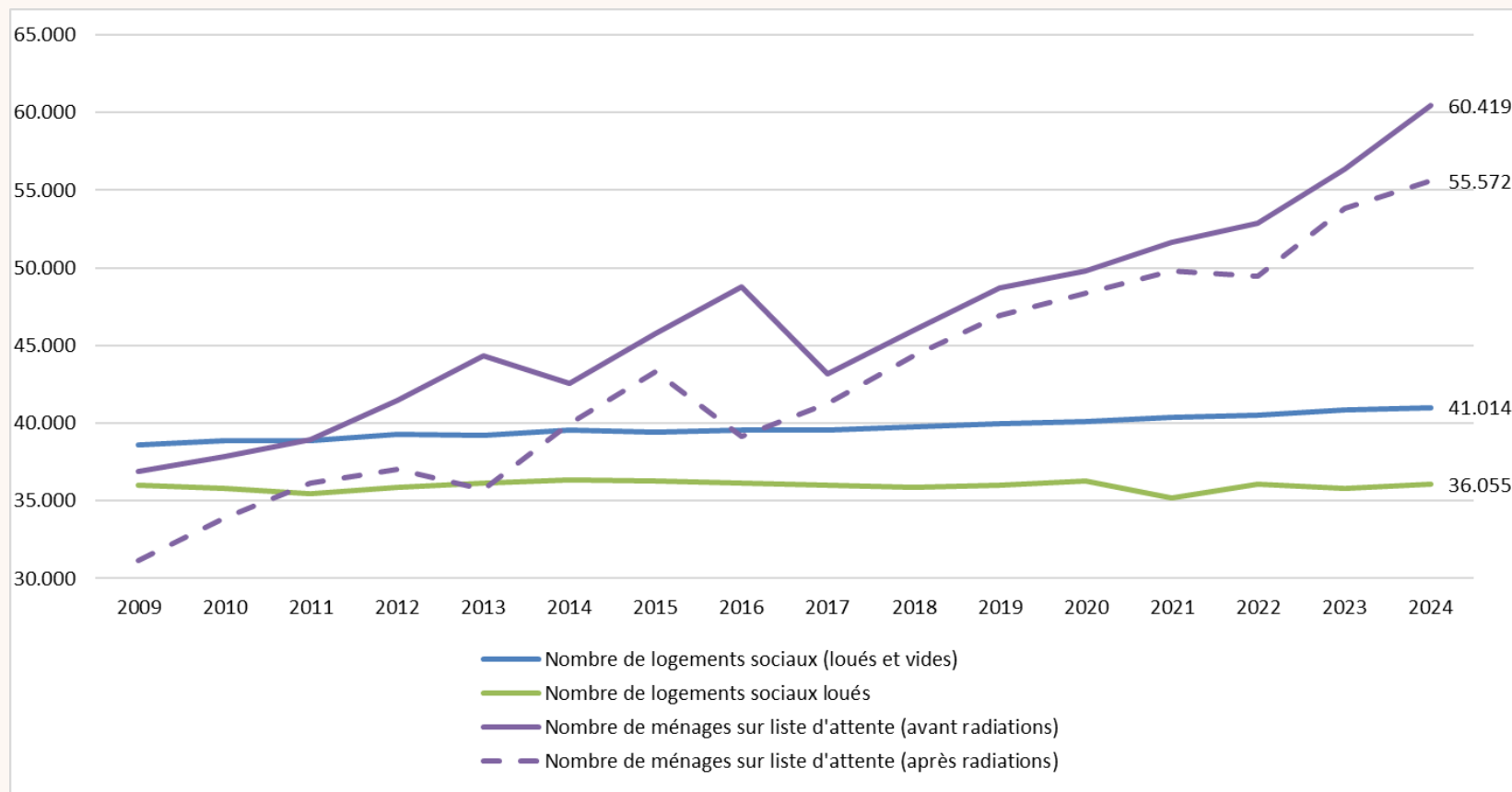
Argent disponible par personne et par jour selon le quintile de revenus, Région bruxelloise, 2024





Ménages sur liste d'attente pour un logement social en croissance

Nombre de ménages sur liste d'attente et nombre de logements sociaux, Région bruxelloise, 31 décembre 2009-2024



Nombre et % de ménages bruxellois sur liste d'attente

Commune	Nombre	% des ménages de la commune
Saint-Gilles	2.036	8%
Forest	2.094	8%
Watermael-Boitsfort	513	4%
Ixelles	2.309	4%
Uccle	1.505	4%
Région bruxelloise	47.588	8%

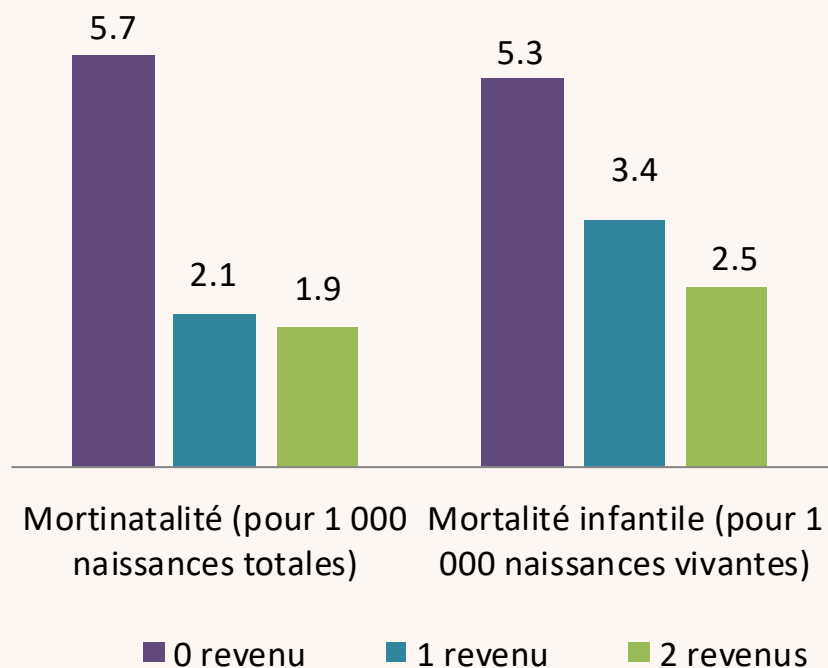
- Près de 10.000 personnes sans-abri ou mal logées (recensées par Bruss'help en novembre 2024)
- 30 % de la population bruxelloise en situation de surpeuplement (50 % parmi les ménages avec enfants)
- 24 % dans des logements avec problèmes de salubrité



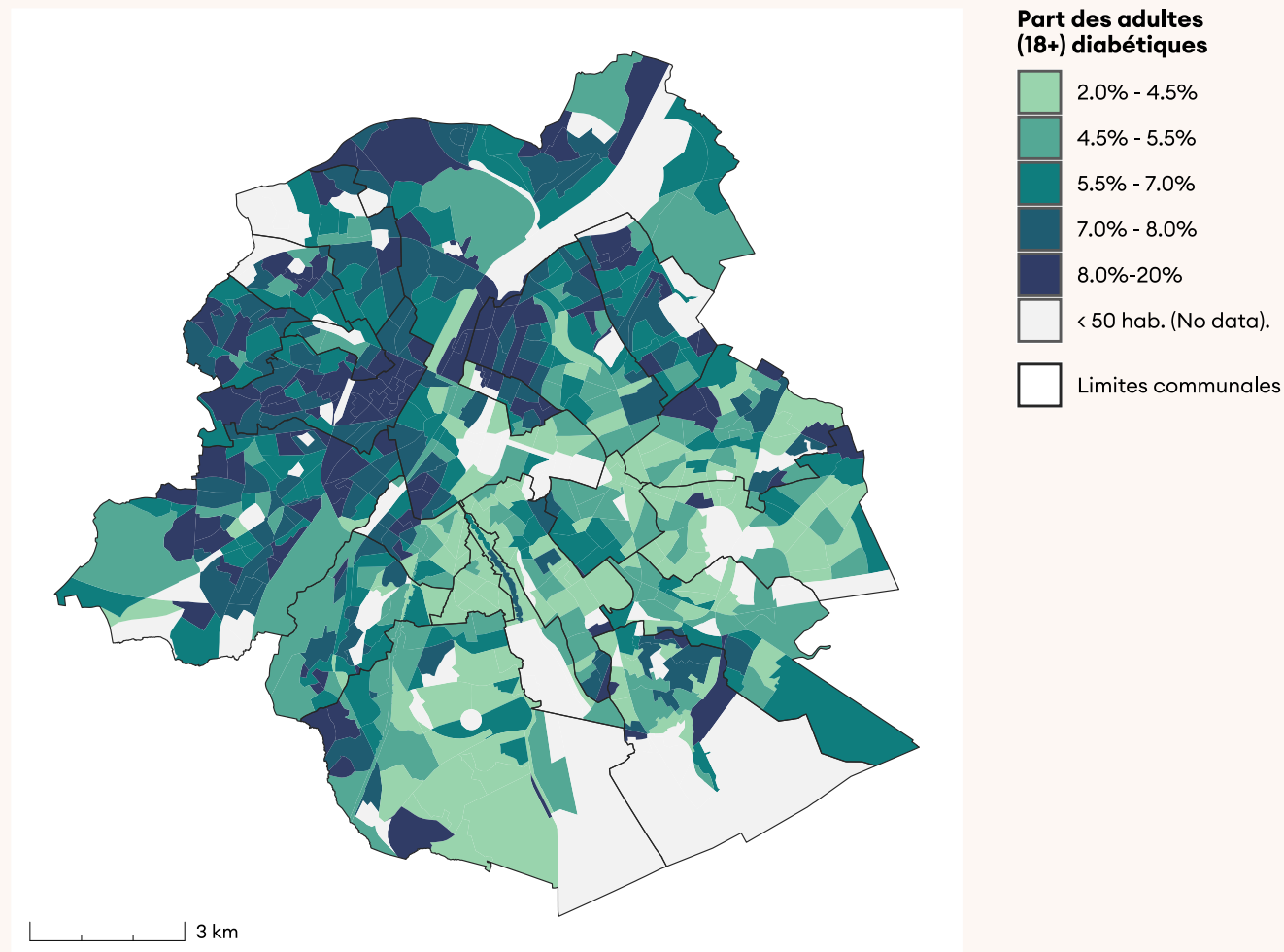
Des inégalités sociales qui se répercutent en inégalités de santé

- Différences d'espérance de vie de 5 ans entre les communes les plus riches et les plus pauvres
- Des inégalités de santé qui se marquent dès (avant) la naissance

Taux de mortinatalité et de mortalité infantile selon le nombre de revenus dans le ménage, Région bruxelloise 2015-2021



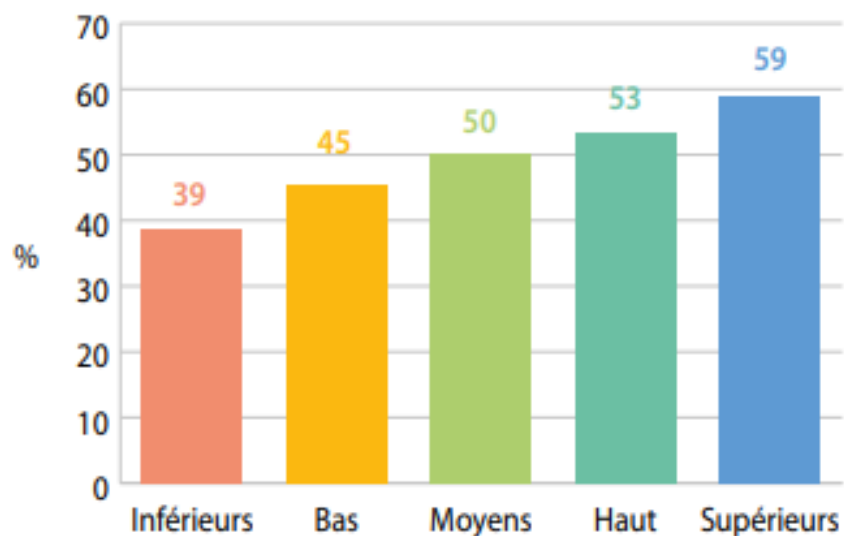
- Des pathologies plus présentes chez les population précarisées: l'exemple du diabète





Les personnes précarisées ont moins recours aux soins, préventifs comme curatifs

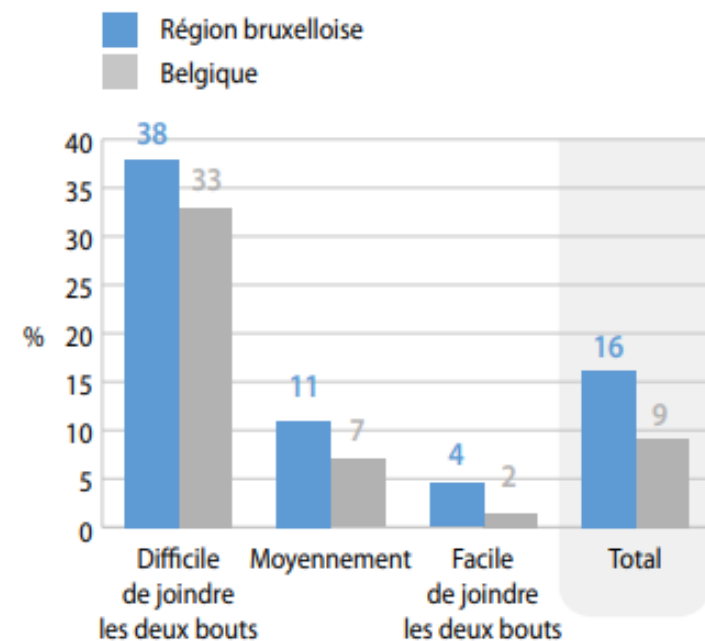
6-10 Pourcentage de femmes de 50-69 ans qui ont effectué une mammographie (tout type de dépistage) par quintile de revenu du secteur statistique de résidence, Région bruxelloise, 2021*



Note : * dans le courant de l'année ou l'année précédente.

Source : Agence InterMutualiste et IBSA

6-11 Pourcentage de ménages qui déclarent avoir dû postposer des soins de santé* pour raisons financières, selon leur situation financière, Région bruxelloise et Belgique, 2018



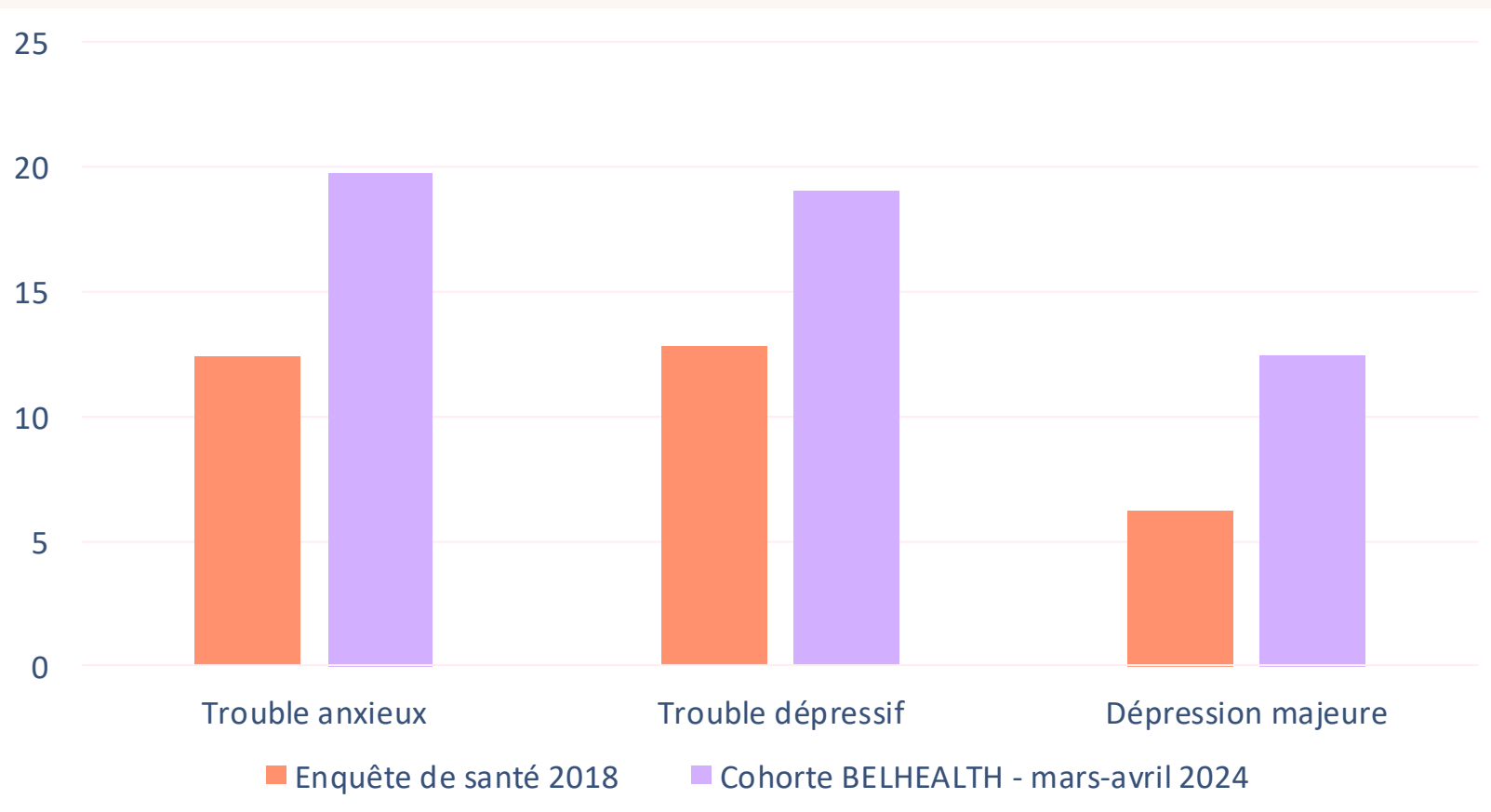
Note : * soins médicaux, soins dentaires, médicaments (prescrits), lunettes et/ou soins de santé mentale.

Source : Sciensano, Enquête de Santé ; calculs : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles



Des problèmes de santé mentale dans la population qui affectent une part importante des Bruxellois

Pourcentage de la population adulte* avec certains problèmes de santé mentale, région bruxelloise, 2018 et 2024 (mars-avril)



Des problèmes de santé mentale qui affectent plus certaines personnes, notamment :

- les personnes plus jeunes
- les femmes
- les personnes rencontrant des difficultés financières

Source: Sciensano, Enquête de santé 2018 et Cohorte BELHEALTH mars-avril 2024

*15 ans et plus dans l'enquête de 2018, et 18 ans et plus dans la cohorte BELHEALTH.



Réforme chômage



La mesure de limitation à deux ans des allocations de chômage

- Durée de perception des allocations fonction du nombre d'années de travail prestée:
 - Une année de travail au cours des 3 dernières années = droit à un **maximum d'un an** d'allocation de chômage
 - Après 5 ans de travail = **maximum deux ans d'allocation**

Moins d'1 an de travail	1 an de travail	+4 mois de travail	...	5 ans de travail et plus
Pas de droit à allocation	1 an de droit à allocation	+1 mois de droit aux allocations	...	MAX 2 ans de droit aux allocations

- Le droit aux allocations d'insertion est désormais limité à une durée d'un an maximum (à la place de 3 ans)



La mesure de limitation à deux ans des allocations de chômage

- Exceptions à la limitation à deux ans:
 - 55 ans et plus exemptés, à condition d'avoir au moins 30 ans de carrière et 35 ans en 2030
→ en réalité, très peu répondent à cette condition de carrière
 - Autres exceptions :
 - Personnes ayant entamé une formation dans un métier en pénurie avant le 1er janvier 2026
 - Maintien du statut d'artiste mais durcissement des contrôles



Objectifs de la mesure et effets potentiels: éléments de réflexion

- Comme l'indique l'ONEM « *La conception des allocations de chômage consiste en un exercice d'équilibre entre deux objectifs, à savoir la protection des chômeurs contre les conséquences de la perte de revenus et le maintien d'un incitant visant à les faire revenir sur le marché du travail. »*
- Objectif de la mesure:
 - faire des économies
 - augmenter le taux d'emploi par effets financiers incitatifs
- Hypothèse d'une large responsabilité individuelle des chômeurs de longue durée dont l'allocation désinciterait à la recherche d'emploi



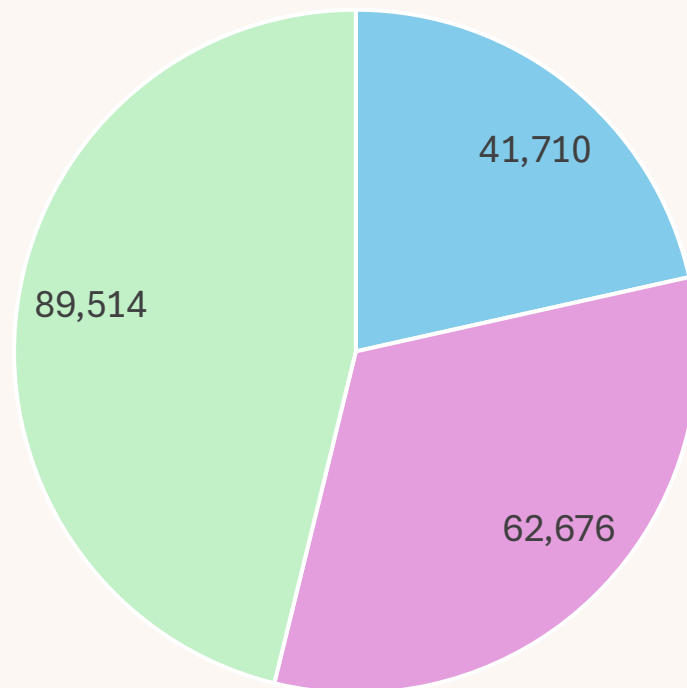
Sur l'effet « désinsitatif des allocations de chômage »...

- Avant réforme: allocations de chômage dégressives jusqu'à atteindre un montant forfaitaire proche voire inférieur au seuil de risque de pauvreté
 - le chômage de longue durée n'est pas attractif financièrement
 - Taux de risque de pauvreté des chômeurs en Région bruxelloise: 60%, contre 10% chez les personnes en emploi
- 40% des chômeurs de longue durée ont au moins travaillé une fois après avoir atteint deux ans de chômage (P. Defeyt)
 - Parcours marqué par des dynamiques de retour temporaire à l'emploi, ne permettant pas une sortie vers l'emploi durable
 - Nuance certaines représentations simplifiées de cette population
- Etude sur expériences précédentes globalement peu concluantes.
 - Parfois plus grande sortie vers l'emploi, mais aussi vers les CPAS et sans revenus, et emploi pas forcément durable/de qualité
 - Importance du contexte global sur les effets potentiels



Environ 190.000 (futurs) exclus en Belgique en 2026, dont 22 % à Bruxelles

- Deux tiers des exclus à Bruxelles et en Wallonie
- 1 personne (18-64 ans) sur 20 à Bruxelles, une sur 25 en Wallonie et un peu plus d'1 sur 100 en Flandre

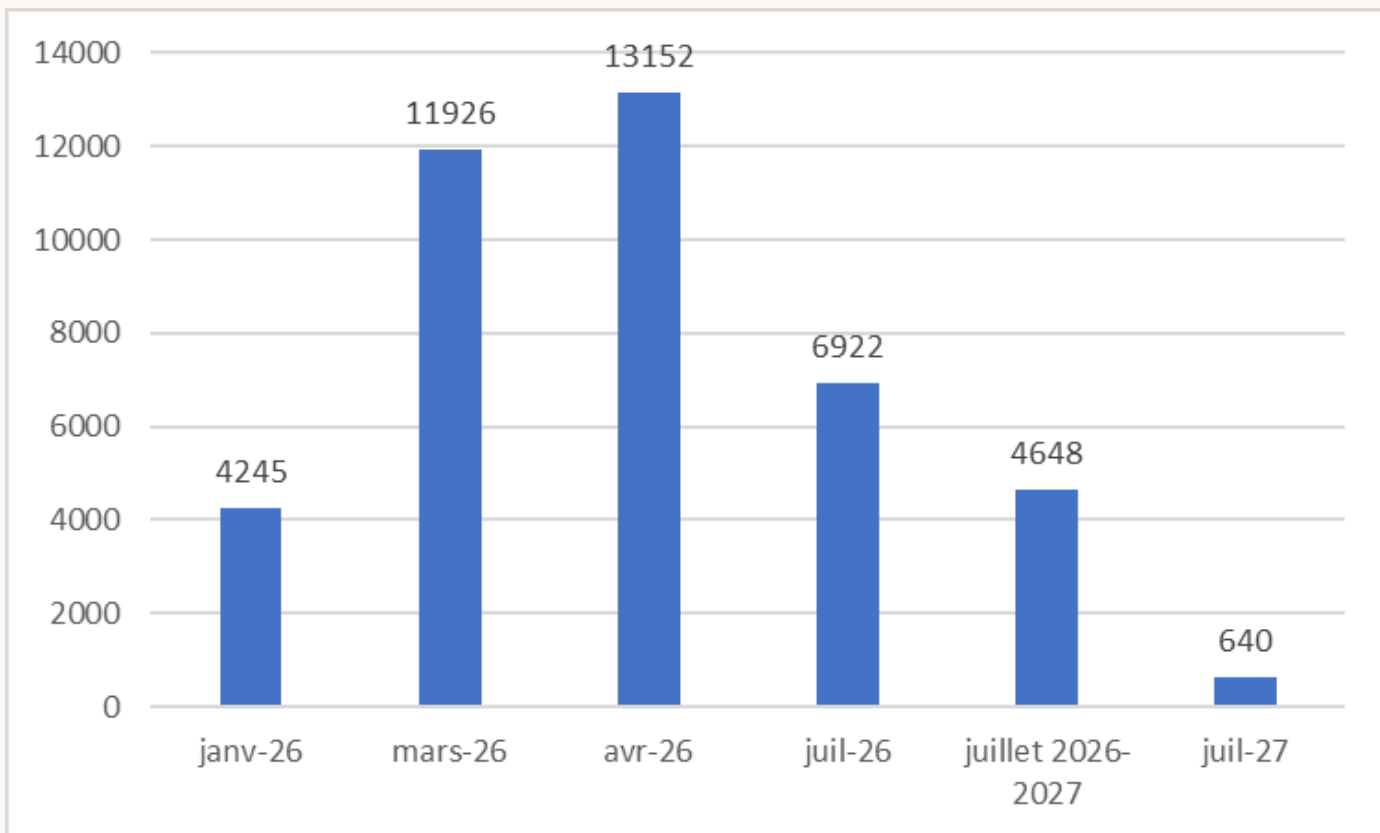


■ Bruxelles ■ Flandre ■ Wallonie



Réforme en cours: des dizaines de milliers d'exclus du chômage essentiellement au cours du premier semestre 2026

Estimation du nombre de chômeurs qui perdront le droit aux allocations en application des mesures transitoires de la nouvelle réglementation relative à la limitation dans le temps des allocations de chômage en 2026, par phase, région bruxelloise



Note: pour atteindre le total du nombre d'exclus estimés à Bruxelles (41 710), il convient d'ajouter 176 exclus potentiels bénéficiaires d'allocations d'insertion depuis moins de 6 mois au 1^{er} juillet 2025, et dont la fin de droit aurait lieu entre le 2 janvier et le 30 juin 2026.

Source: ONEM (estimations de novembre 2025)

● Vague 1 – 1er janvier 2026

- Allocations d'insertion ouvertes au plus tard le 01/01/2025
- Personnes avec ≥ 20 ans de chômage complet

● Vague 2 – 1er mars 2026

- 8 à 20 ans de chômage complet

● Vague 3 – 1er avril 2026

- Entre 4 et 8 ans de chômage complet

● Vague 4 – 1er juillet 2026

Entre 1 et 4 ans de chômage complet

● Vague 5 – entre 1er juillet 2026 et 1er juillet 2027

Première année de chômage

Passé professionnel < 5 ans

Date de fin variable selon la carrière

● Vague 6 – 1er juillet 2027

Première année de chômage

Passé professionnel ≥ 5 ans



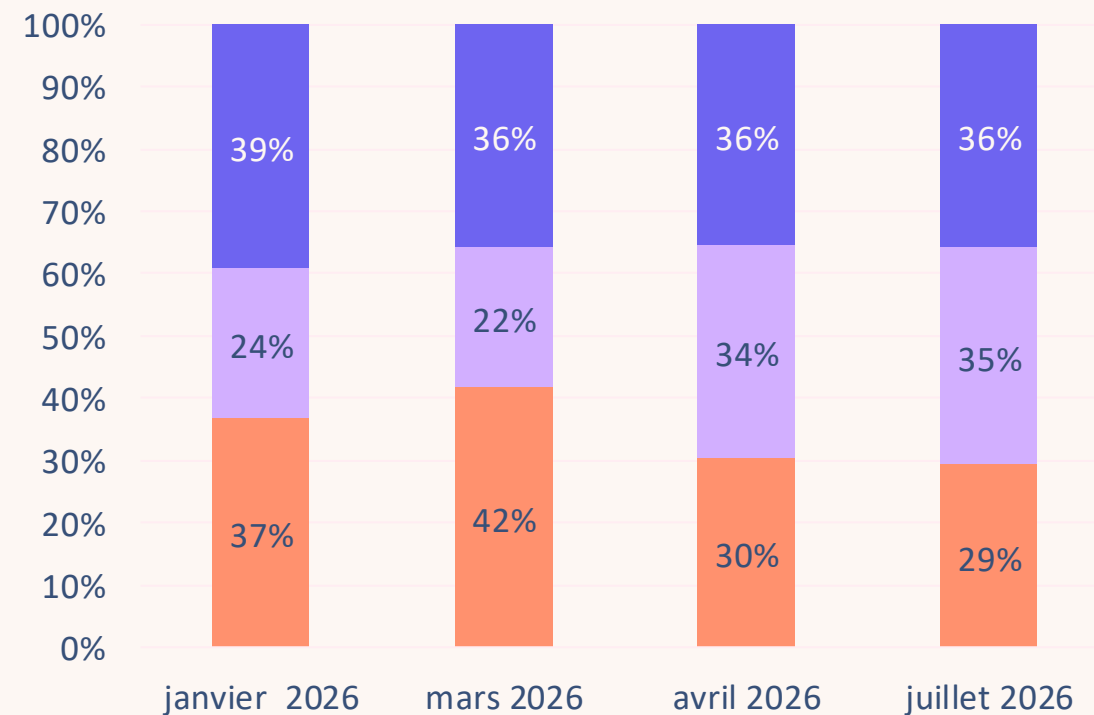
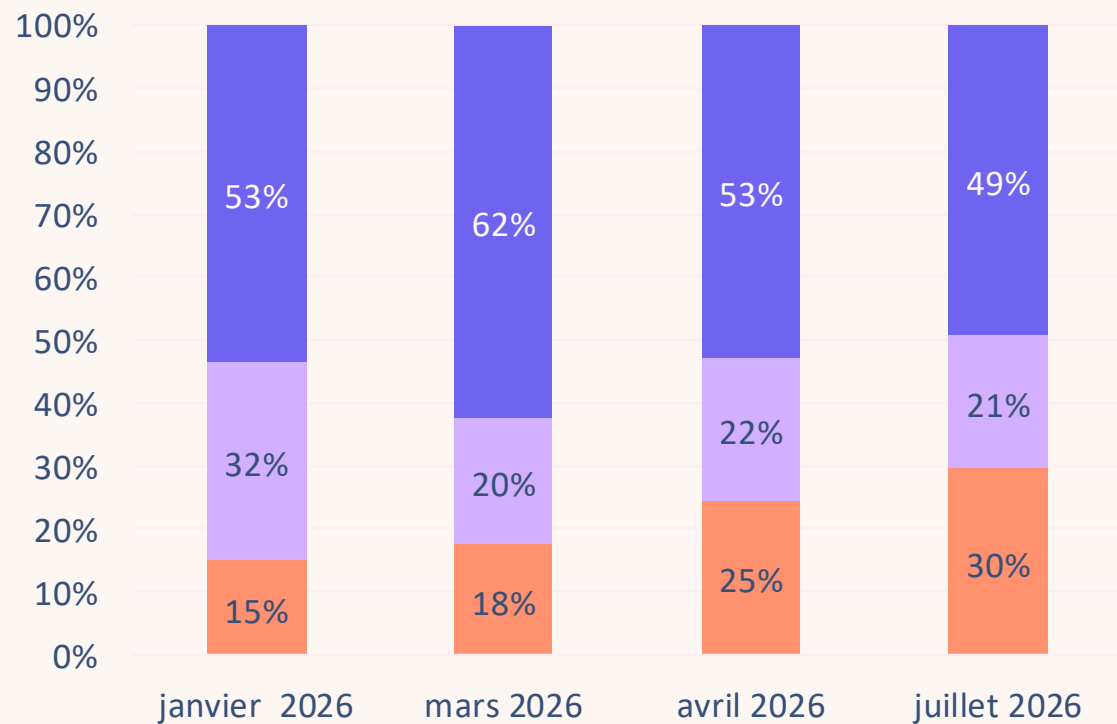
Profil des (futurs) exclus bruxellois

		Estimation ONEM (novembre 2025)
Sexe	Hommes	55%
	Femmes	45%
Diplôme	Faible ou étranger sans équivalence	53%
	Moyen	23%
	Elevé	25%
Catégorie familiale	Isolé	36%
	Chef de famille	32%
	Cohabitant	32%
Age	Moins de 35 ans	28%
	Entre 35 et 44 ans	25%
	Entre 45 et 54 ans	24%
	55 ans et plus	22%
Durée de chômage	2 - < 3 ans	16%
	3 - < 5 ans	22%
	>= 5 ans	63%
TOTAL Région bruxelloise		41.710

Source: ONEM (estimation novembre 2025, sauf pour la durée de chômage – estimations antérieures)



Profil des exclus bruxellois par vague



■ Hautement scolarisés ■ moyennement scolarisés ■ peu scolarisés

■ Chefs de ménage ■ Cohabitants ■ Isolés



Un pourcentage de la population touchée par l'exclusion variant du simple au double selon les communes

Nombre et pourcentage de chômeurs estimés qui perdront le droit aux allocations en application des mesures transitoires de la nouvelle réglementation relative à la limitation dans le temps des allocations de chômage en 2026, par commune bruxelloise

	Nombre	Pourcentage dans la population de 18-64 ans
Molenbeek-Saint-Jean	4.089	7%
Saint-Josse-Ten-Noode	1.185	6%
Bruxelles	7.955	6%
Anderlecht	4.690	6%
Saint-Gilles	2.013	6%
Berchem-Sainte-Agathe	869	6%
Schaerbeek	4.812	6%
Forest	2.140	6%
Koekelberg	793	5%
Jette	1.797	5%
Ganshoren	825	5%
Evere	1.382	5%
Ixelles	2.668	4%
Watermael-Boitsfort	592	4%
Uccle	2.055	4%
Etterbeek	1.367	4%
Auderghem	687	3%
Woluwe-Saint-Lambert	1.132	3%
Woluwe-Saint-Pierre	661	3%
Total	41.710	5%

- Une répartition communale des fins de droit relativement similaire à celle du chômage en RBC

=> Les communes les plus précaires seront proportionnellement plus impactées par les fins de droit (en % de leur population active)



Profil des (futurs) exclus dans les communes du bassin sud

	Saint-Gilles	Ixelles	Forest	Watermael -Boitsfort	Uccle	Région bruxelloise
Chefs de ménage	27%	22%	31%	29%	29%	32%
Cohabitants	23%	25%	30%	33%	34%	32%
Isolés	51%	54%	40%	37%	37%	36%
Hommes	59%	57%	54%	45%	46%	55%
Femmes	41%	44%	46%	55%	54%	45%
Longuement scolarisés	33%	42%	31%	39%	38%	25%
Moyennement scolarisés	20%	21%	21%	25%	25%	23%
Peu / pas scolarisés	48%	38%	48%	36%	37%	53%
TOTAL	2.013	2.668	2.140	592	2.055	41.710

- **Saint-Gilles & Ixelles** → modèle **urbain d'isolés**, plus masculin

- **Uccle & Watermael** → modèle **résidentiel/familial**, plus féminin

- **Ixelles** = plus de **haut diplôme**

- **Saint-Gilles & Forest** = forte **polarisation sociale**



Impact potentiel de la limitation à deux ans des allocations de chômage en Région bruxelloise: tentatives de quantification (étude Observatoire janvier 2025)

○ **Question** → Combien, parmi les exclus du chômage:

- afflueront au CPAS et obtiendront un revenu d'intégration sociale?
- obtiendront un emploi?
- se retrouveront à la mutuelle?
- se retrouveront sans revenus propres?

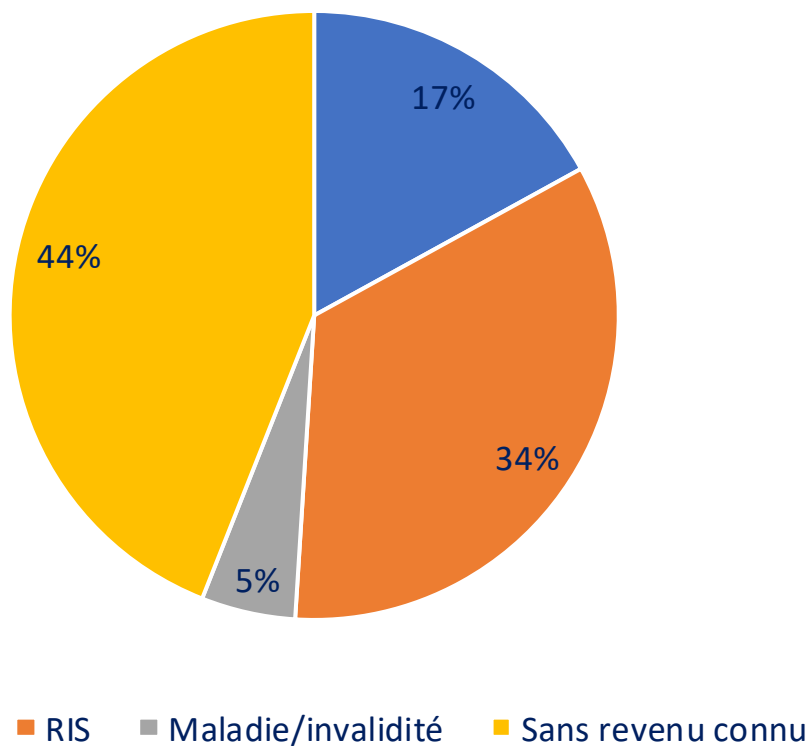
○ **Méthodologie** basée sur :

- l'expérience de 2015
- le nombre et les caractéristiques des chômeurs de longue durée
- Etude prospective établie en janvier 2025: prudence dans l'interprétation!



Devenir possible des exclus au cours des mois suivant leur exclusion: un tiers au CPAS et près de la moitié sans revenus propres à Bruxelles (?), un scénario minimum

Estimation possible de la répartition en % des potentiels exclus des allocations de chômage selon leur situation estimée au cours des 6 mois suivant leur exclusion (résultat étude prospective Observatoire janvier 2025)



- ! On sait aujourd'hui que parmi les personnes déjà exclues, entre 40% et 60% se sont adressées au CPAS selon les communes (et environ 10% de refus?), donc plus que dans la projection
- ⇒ À voir les octrois effectifs du RIS et les prochaines vagues
- En tous les cas, c'est à Bruxelles que le taux de remise à l'emploi attendu est le plus faible (donc plus de personnes au CPAS ou sans revenu)



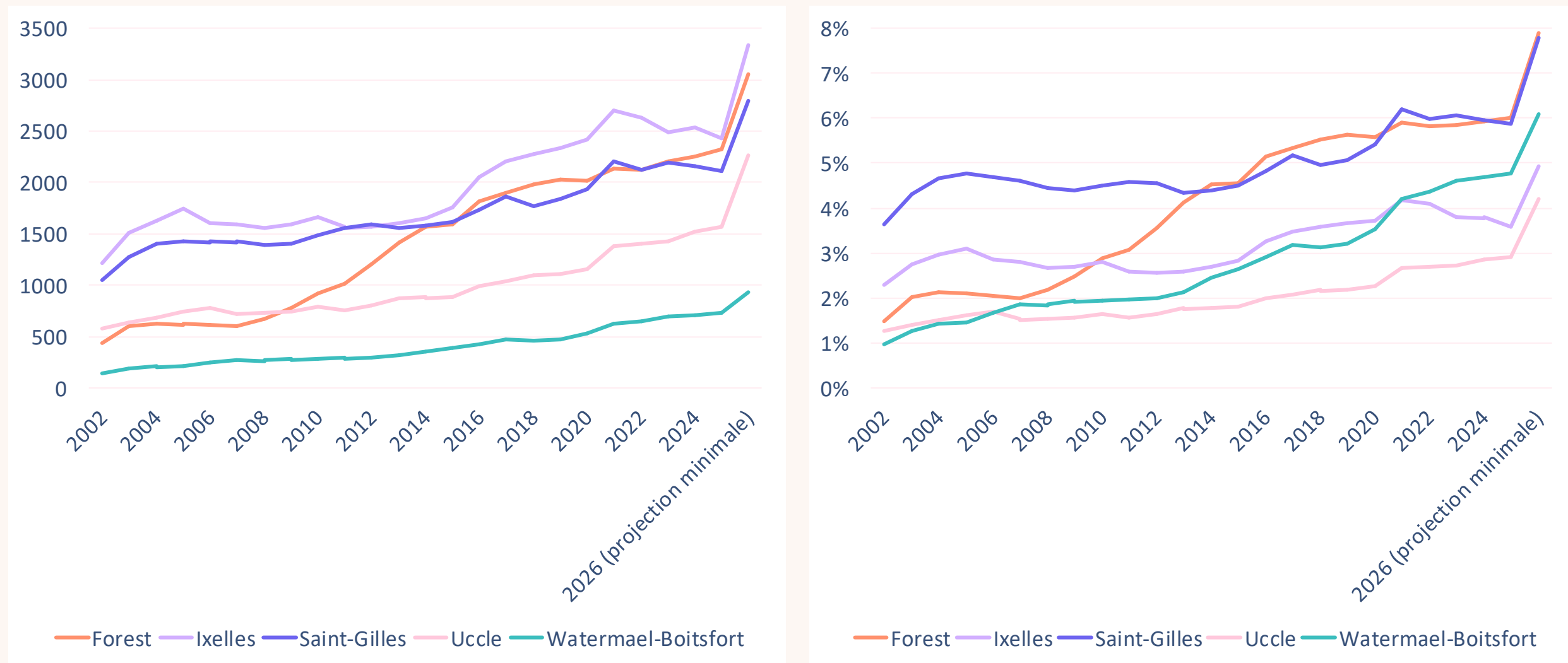
Résultat de l'estimation de l'Observatoire par commune (attention: exercice prospectif et approximation « à la grosse louche »)

Commune	Total exclus	Au RIS	Sans revenu	À l'emploi	Invalidité
Forest	2.140	728	942	364	107
Ixelles	2.668	907	1.174	454	133
Saint-Gilles	2.013	684	886	342	101
Uccle	2.055	699	904	349	103
Watermael-Boitsfort	592	201	261	101	30
Total	41.710	14.182	18.353	7.091	2.086



Evolution du nombre et du pourcentage de RIS (parmi les 18-64 ans) dans les communes du bassin sud en 2026 dans le scénario (minimal) où 34% des exclus auraient droit au RIS: + 28% à +45% d'augmentation selon les communes

=> Scénario selon lequel seulement 34% des exclus auraient droit au RIS





Conclusions

- Sur base des estimations, nombreux exclus sans revenus et vers les CPAS, **mises à l'emploi faibles** du fait des phénomènes de sélection (âge, niveau de diplôme...) et de l'instabilité des parcours, jobs précaires dont il est difficile de s'extraire
- Situation **particulièrement défavorable de la Région bruxelloise** : parmi l'ensemble des potentiels exclus en Belgique, un tiers des exclus se retrouvant avec un RIS et un tiers des exclus se retrouvant sans revenus propres résideraient dans la capitale, alors que la population bruxelloise ne représente qu'un dixième de la population du pays.
- Impact important sur les **CPAS** (encore plus important qu'attendu!), déjà à flux tendu. Et problèmes de budget (pas de remboursement majorés pour les exclus des allocations d'insertion, ni pour les exclus qui occupent un CDD et sont ensuite au RIS, aides sociales complètes....)
- Outre effets de perte de revenus, risque de **non-recours**, d'éloignement des institutions, de marginalisation...
- Effets sur les **femmes cohabitantes** (dépendance financière)
- Risque d'**augmentation de la précarité** d'une frange de la population déjà fragilisée, dans une Région où la pauvreté est déjà importante.
- **Impact en cascade** (baisse de revenus, plus de report de soins, de risque de surendettement, impact aussi sur les enfants, les parcours scolaire, etc.)



Dankuwel! Merci!

Questions? Vragen?



Principales sources utilisées pour la présentation

- « Zoom sur les communes » : <https://www.vivalis.brussels/fr/actualites/zoom-communes-edition-2024>



- « Baromètre social 2023 » <https://www.vivalis.brussels/fr/actualites/barometre-social-2023> et 2025 (à paraître)



- Projet de limitation de la durée d'octroi des allocations de chômage à deux ans : le devenir possible des exclus du chômage et effets potentiels sur les CPAS : <https://www.vivalis.brussels/fr/publication/limitation-duree-octroi-allocations-chomage>



- Site du Monitoring des quartiers: <https://monitoringdesquartiers.brussels/>

